



LES PEINTRES AU CHATEAU

Concours de peinture ou de dessin – Dimanche 17 juin 2018 - Règlement du concours

Art 1 : L'objet du concours est de permettre à des peintres amateurs de réaliser des représentations du château de Tornac par les techniques picturales de leur choix. Il est organisé par l'Association des Amis du Château de Tornac.

Art 2 : Conditions de participation. Le concours comprend deux catégories : Catégorie jeunes (en dessous de seize ans) et catégorie adultes.

La catégorie jeunes répond aux spécifications suivantes :

- Pas de hiérarchisation des résultats, chaque inscrit recevant un cadeau pour sa participation.

La catégorie adulte répond aux spécifications suivantes :

- Ouvert aux adultes. Toutefois un jeune qui préférerait participer au concours adultes le peut s'il en accepte les conditions, sous la responsabilité de ses parents,
- Sélection des meilleures œuvres par un jury, avec proclamation des résultats et remise des prix, sous réserve de la présence du candidat lui-même lors de la proclamation des résultats.

Art 3 : Inscription et règlement. Les inscrits doivent avoir rempli la feuille de participation avant le début de leur participation au concours.

Art 4 : Droits et devoirs des organisateurs. L'inscription au concours, quelle que soit la catégorie choisie, donne droit aux prestations suivantes de la part des organisateurs le jour du concours :

- Accueil autour d'un café sur place, le matin à partir de 10 h 00,
- Exposition de son œuvre au Foyer Rural de Tornac en soirée du dimanche 17 juin,
- Remise du prix correspondant à son rang après délibération du jury,
- Participation à un « pot de l'amitié » après clôture de la manifestation.

Art 5 : Droits et devoirs des concurrents. Chaque concurrent :

- Ne peut réaliser son travail que sur des supports tamponnés lors de l'accueil,

- Peut produire plusieurs œuvres s'il le souhaite pendant la durée de la manifestation, cette œuvre (ou ces œuvres) ayant été obligatoirement réalisée(s) sur place le jour de la manifestation, et n'étant pas encore signée(s) au moment de la présentation au jury,
- Peut utiliser la technique de son choix, aucun impératif matériel ou esthétique n'étant fixé par les organisateurs,
- Utilise son propre matériel pour son œuvre et pour son installation. Les organisateurs ne prévoyant notamment pas de fournir de protection contre le soleil ou les éventuelles intempéries, c'est à chaque concurrent d'y pourvoir.
- Accepte que des photographies de son œuvre soient prises au cours de son travail ou à l'issue de la durée de travail, qu'il s'agisse de photos prises par les organisateurs ou par des visiteurs.
- Peut disposer de l'espace qui l'entoure pour présenter et vendre ses œuvres antérieures, le tout étant placé sous sa propre responsabilité, les organisateurs déclinant toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des œuvres et du matériel,
- A le droit de vendre l'œuvre qu'il a produite pour le concours, à condition que cette vente ne soit effective qu'après la remise des prix,
- En cas de vente d'une ou de plusieurs œuvres par le concurrent, la transaction se fera directement entre l'artiste et l'acquéreur, les organisateurs ne prenant aucune part dans cette transaction.

Art 6 : Remise des prix. La clôture du concours aura lieu à 17 h 00, heure à laquelle les artistes auront dû remettre leurs œuvres aux organisateurs dans les locaux du Foyer rural de Tornac. Les œuvres ne seront ni signées, ni encadrées. Les œuvres seront exposées de 18 h à 19 h. Après délibération du jury, les résultats seront proclamés à partir de 19 h.

Art 7 : Dotation du concours. Les prix devant être distribués aux lauréats du concours Adultes sont les suivants :

- Premier prix (pinceau d'or) : 300 €, sous forme de 150 € en bons d'achats chez le fournisseur de Beaux-Arts Dalbe à Alès et 150 € en bons d'achat à la librairie La porte des Mots à Anduze
- Deuxième prix (pinceau d'argent) : 200 €, sous forme de 100 € en bons d'achats chez le fournisseur de Beaux-Arts Dalbe à Alès et 100 € en bons d'achat à la librairie La porte des Mots à Anduze
- Troisième prix (pinceau de bronze) : 100 €, sous forme de 50 € en bons d'achats chez le fournisseur de Beaux-Arts Dalbe à Alès et 50 € en bons d'achat à la librairie La porte des Mots à Anduze

Chaque participant au concours Jeunes recevra un cadeau, boîte de peinture ou crayons de couleur.

Ce concours est organisé par l'Association des Amis du Château de Tornac en partenariat avec le SIVU de Tornac, le Foyer Rural de Tornac, la cave des Vignerons de Tornac, la librairie La Porte des Mots à Anduze.